

Ordre du jour provisoire

- Pont 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion (09 :00-09 :15)
- Point 2-3 de l'ordre du jour: Portée et objectif de la réunion, élection des membres et adoption de l'ordre du jour (09:15-09.30)
- Point 4 de l'ordre du jour: Discussion du Bon état écologique et des cibles pour la Méditerranée (09:30-11:30)
- Point 5 de l'ordre du jour: Projet de décision et annexes sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans le cadre des activités humaines en Méditerranée;
- Point 6 de l'ordre du jour: Discussion sur l'Analyse Economique et Sociale, travaux en cours et au-delà (12.30-13.00)
- Point 7 de l'ordre du jour: Discussion du Projet de décision lié à l'EcAp et ses annexes connexes (autres que celles liées aux objets 5 et 6 à l'ordre du jour) (15 :00-16 :30)
- Point 8 de l'ordre du jour: Adoption des recommandations et des conclusions (17:30-18:30)
- Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion (18:30)